

SUPREME COURT OF CANADA -- JUDGMENT TO BE RENDERED IN LEAVE APPLICATION

OTTAWA, 2010-09-07. THE SUPREME COURT OF CANADA ANNOUNCED TODAY THAT JUDGMENT IN THE FOLLOWING APPLICATION FOR LEAVE TO APPEAL WILL BE DELIVERED AT 9:45 A.M. EDT ON THURSDAY, SEPTEMBER 9, 2010. THIS LIST IS SUBJECT TO CHANGE.

FROM: SUPREME COURT OF CANADA (613) 995-4330

COUR SUPRÊME DU CANADA -- PROCHAIN JUGEMENT SUR DEMANDE D'AUTORISATION

OTTAWA, 2010-09-07. LA COUR SUPRÊME DU CANADA ANNONCE QUE JUGEMENT SERA RENDU DANS LA DEMANDE D'AUTORISATION D'APPEL SUIVANTE LE JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010, À 9 H 45 HAE. CETTE LISTE EST SUJETTE À MODIFICATIONS.

SOURCE: COUR SUPRÊME DU CANADA (613) 995-4330

COMMENTS/COMMENTAIRES: comments-commentaires@scc-csc.gc.ca

Note for subscribers:

The summaries of the cases are available at <http://www.scc-csc.gc.ca>:

Click on Cases and on SCC Case Information, type in the Case Number and press Search. Click on the Case Number on the Search Results screen, and when the docket screen appears, click on "Summary" which will appear in the left column.

Alternatively, click on

http://scc.lexum.umontreal.ca/en/news_release/2010/10-09-07.2a/10-09-07.2a.html

Note pour les abonnés :

Les sommaires des causes sont affichés à l'adresse <http://www.scc-csc.gc.ca> :

Cliquez sur « Dossiers », puis sur « Renseignements sur les dossiers ». Tapez le n° de dossier et appuyez sur « Recherche ». Cliquez sur le n° du dossier dans les Résultats de la recherche pour accéder au Registre. Cliquez enfin sur le lien menant au « Sommaire » qui figure dans la colonne de gauche.

Autre façon de procéder : Cliquer sur

http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/news_release/2010/10-09-07.2a/10-09-07.2a.html

1. *Vincenzo Sansalone v. Her Majesty the Queen* (Ont.) (Criminal) (By Leave) (33736)

33736 Vincenzo Sansalone v. Her Majesty the Queen
(Ont.) (Criminal) (By Leave)

(PUBLICATION BAN IN CASE)

Criminal law — Controlled drugs and substances — Trafficking — Applicant persuaded a purchaser of drugs to pay the seller for a drug shipment removed by police before payment — Whether applicant who assisted in arranging for the consideration to be paid conspired in the offence — *Controlled Drugs and Substances Act*, S.C. 1996, c. 19, s. 2.

The applicant, Mr. Sansalone, was committed to stand trial on drug charges. The charges arose out of an alleged deal involving members of the Hells Angels Motorcycle Club. One member shipped drugs to another member. The purchaser intended to sell the drugs to pay for the shipment, but the shipment was intercepted by police before the purchaser paid for it. Mr. Sansalone became involved in efforts to persuade the purchaser to pay for the lost drug shipment. Mr. Sansalone was committed to stand trial for conspiracy to traffic and to traffic in association with a criminal organization. The preliminary inquiry judge held that the conspiracy continued beyond the delivery of the drugs and that Mr. Sansalone joined the conspiracy when he involved himself in the payment dispute. The reviewing judge agreed with the preliminary inquiry judge and held that the transaction included both the delivery of the drugs and the delivery of the payment. He concluded that a jury could find that the trafficking transaction did not terminate with the delivery of the drugs, but that it was a continuing transaction that remained unconcluded until the purchaser fulfilled his side of the bargain. Mr. Sansalone's subsequent appeal was dismissed.

January 22, 2009
Ontario Court of Justice
(Dobney J.)
Neutral citation: None

Applicant committed to stand trial

July 9, 2009
Ontario Superior Court of Justice
(MacDonnell J.)
Neutral citation: None

Application to quash committal order denied

April 16, 2010
Court of Appeal for Ontario
(Sharpe, Lang, and LaForme JJ.A.)
Neutral citation: 2010 ONCA 281

Dismissed

June 15, 2010
Supreme Court of Canada

Application for leave to appeal filed

July 9, 2010
Supreme Court of Canada

Motion to expedite consideration of leave application filed

33736 Vincenzo Sansalone c. Sa Majesté la Reine
(Ont.) (Criminelle) (Autorisation)

(ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION DANS LE DOSSIER)

Droit criminel — Drogues et autres substances réglementées — Trafic — Le demandeur a convaincu un acheteur de drogue de payer le vendeur pour un envoi de drogue enlevé par les policiers avant le paiement — Le demandeur qui a aidé à faire en sorte que la contrepartie soit payée a-t-il comploté relativement à l'infraction? — *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, L.C. 1996, ch. 19, art. 2.

Le demandeur, M. Sansalone, a été cité à procès sur des accusations liées à la drogue. Les accusations découlaient d'une présumée opération impliquant des membres du club de motards Hells Angels. Un membre a expédié de la drogue à un autre membre. L'acheteur entendait vendre la drogue pour payer l'envoi, mais l'envoi a été intercepté par les policiers avant que l'acheteur ne le paie. Monsieur Sansalone a participé aux démarches pour convaincre l'acheteur de payer l'envoi de drogue perdu. Monsieur Sansalone a été cité à procès sur des accusations de complot en vue de faire le trafic et le trafic en association avec une organisation criminelle. À l'enquête préliminaire, le juge a conclu que le complot s'était poursuivi après la livraison de la drogue et que M. Sansalone a pris part au complot quand il s'est impliqué dans le différend relatif au paiement. Le juge siégeant en révision a souscrit à la conclusion du juge qui présidait l'enquête préliminaire et a conclu que l'opération comprenait à la fois la livraison de la drogue et la remise du paiement. Il a conclu qu'un jury pourrait conclure qu'une opération de trafic ne prenait pas fin au moment de la livraison de la drogue, mais qu'il s'agissait d'une opération continue qui demeurerait non-conclue tant que l'acheteur ne remplissait pas ses obligations. L'appel subséquent de M. Sansalone a été rejeté.

22 janvier 2009
Cour de justice de l'Ontario
(Juge Dobney)
Référence neutre : aucune

Demandeur cité à procès

9 juillet 2009
Cour supérieure de justice de l'Ontario
(Juge MacDonnell)
Référence neutre : aucune

Demande d'annulation de la citation, rejetée

16 avril 2010
Cour d'appel de l'Ontario
(Juges Sharpe, Lang et LaForme)
Référence neutre : 2010 ONCA 281

Appel rejeté

15 juin 2010
Cour suprême du Canada

Demande d'autorisation d'appel, déposée

9 juillet 2010
Cour suprême du Canada

Requête visant à hâter l'examen de la demande
d'autorisation, déposée
